

## **Le conseil d'administration de l'UQTR donne son aval à l'offre globale déposée au Syndicat des professeurs et professeures**

---

**Trois-Rivières, le 14 mai 2018** – Lors de la réunion extraordinaire tenue le 13 mai 2018 à 17h00, le conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières a voté une résolution pour réitérer sa pleine confiance au recteur Daniel McMahon et lui confier le mandat de prendre toute mesure ou décision qu'il estime nécessaire dans le cadre de la négociation du renouvellement de ladite convention collective, dont celle de maintenir le lock-out en vigueur.

Cette décision s'inscrit dans la lignée du déroulement des événements ayant conduit la direction à décréter un lock-out pour les professeurs et professeures le 2 mai 2018 à 00h01. Dans ce contexte, le président du conseil d'administration, M. Robert Ricard, rappelle que la convention collective entre l'UQTR et le Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières est expirée depuis le 31 mai 2017. La séquence des événements n'a pas permis de mener à une entente entre les deux parties.

En effet, le 28 septembre 2017, l'Assemblée générale du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières a rejeté en bloc les dépôts patronaux des 13 juin 2017 et 28 août 2017.

C'est dans ce contexte que l'UQTR a déposé au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le 22 décembre 2017, une demande visant l'intervention du conciliateur, M. François Corriveau.

Par la suite, l'UQTR a procédé à un dépôt révisé le 10 avril 2018 en prévision d'un blitz de négociation.

Le 26 avril 2018, lors d'une réunion du conseil syndical du Syndicat des professeurs et professeures, une résolution fut adoptée de rejeter formellement le 2e dépôt patronal sur les clauses à incidence monétaire. De plus, la résolution recommande à l'Assemblée générale extraordinaire de voter une banque de 20 jours ouvrables de grève à utiliser à la discrétion du comité exécutif du Syndicat, selon le cheminement des négociations. Une assemblée générale extraordinaire du Syndicat devait être tenue en juin 2018 pour entériner les moyens de pression convenus par le conseil syndical.

Devant ce refus en bloc à l'endroit des dépôts de l'UQTR, les deux parties se sont retrouvées à nouveau dans une impasse sur des enjeux importants, dont les salaires, le plancher d'emploi et la tâche professorale.

Le conseil d'administration de l'UQTR a suivi de façon régulière et assidue le déroulement de la trame des événements entourant la négociation pour le renouvellement de la convention collective des professeurs et professeures de l'UQTR dans le cadre de nombreuses discussions tenues à huis clos depuis le mois de mai 2017. C'est à ce titre que, le 1er mai 2018, le conseil d'administration a voté à l'unanimité une résolution relative au mandat du recteur dans le cadre des négociations en vue du renouvellement de la convention collective des professeurs et des professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Conformément à ce mandat, un lock-out a été décrété à compter de 00h01 le 2 mai 2018 et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) en ont été informés.

La ministre responsable du Travail, Mme Dominique Vien, a nommé M. Gilles Lachance à titre de médiateur pour accompagner M. Corriveau en vue de dénouer l'impasse dans les négociations.

À ce jour, 14 séances de négociation, 13 séances de conciliation en présence de François Corriveau et 9 en présence du conciliateur François Corriveau et du médiateur Gilles Lachance ont été tenues en vue du renouvellement de ladite convention collective. C'est ainsi que la direction de l'UQTR a déposé à la table de négociation, le 11 mai 2018, une offre globale au SPPUQTR souhaitant dénouer l'impasse, et ce, conformément au mandat donné au recteur par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration a résolu d'adopter les termes et conditions contenus dans l'offre globale du 11 mai 2018 déposée par l'UQTR, sous réserve de son acceptation par l'assemblée générale des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Trois-Rivières, et de prendre acte que cette offre conduira l'UQTR à devoir modifier son plan de redressement financier actuel et demander l'autorisation du MÉES pour ce faire.

Enfin, le conseil d'administration réitère son appui entier au recteur et lui confie le mandat de prendre toute mesure ou décision qu'il estime nécessaire dans le cadre de la négociation du renouvellement de la convention collective des professeurs et professeures de l'UQTR.

Le conseil d'administration et la direction de l'UQTR n'émettront aucun commentaire supplémentaire

– 30 –

#### **Source**

Conseil d'administration, UQTR  
Rectorat, UQTR

#### **Renseignements et coordination d'entrevues**

Jean-François Hinse - Conseiller en communication  
Responsable des relations avec les médias  
Service des communications – UQTR  
Tél. : 819 376-5011, poste 2536  
Cell. : 819 244-4119  
Courriel : [jean-francois.hinse@uqtr.ca](mailto:jean-francois.hinse@uqtr.ca)